

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.004

Séance du **SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 10 janvier 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

2 pouvoirs :

Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL

6 absents :

Mmes et MM. MARAUD, PAILLASSON, ALPSTEG, MARTINEZ, LEVET et RIBOURDOUILLE

Objet : Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section A n° 647 et 829, appartenant à la commune de Vétraz-Monthoux

Depuis le 11 août 2021, la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A n° 647 et 829 situées au 54 route de Taninges, et ce consécutivement à la décision de préemption n° 2021-044 du 03 juin 2021.

Cette préemption était motivée par :

- la maîtrise du foncier nécessaire à l'aménagement du TCSP (Transport Collectif en Site Propre) sur la route de Taninges (RD907) ;
- la réalisation de logements sociaux permettant de se rapprocher de l'objectif triennal quantitatif fixé par Monsieur le Préfet.

La Société SAGEC étudie la faisabilité d'un projet immobilier qui concerne les propriétés se situant aux 48, 50 et 52, route de Taninges (parcelles cadastrées section A n° 646, 648, 649, 650 et 719). Ces parcelles sont positionnées de part et d'autre des parcelles communales visées ci-dessus.

Le Porteur de projet a interrogé la Commune sur l'opportunité de réaliser une opération d'ensemble. Celle-ci permettrait à terme d'unifier l'accès du programme sur la RD 907 (au droit du futur giratoire avec l'impasse des Houchettes), de créer un rabattement des modes actifs depuis la RD 907 vers la voie verte d'agglomération et d'optimiser le nombre de logements locatifs sociaux pouvant être créés.

2023.004

A ce titre, le projet d'ensemble permet la réalisation d'une opération de 75 logements (soit une densité de 130 logements/ha). A l'échelle de la propriété communale, cela correspond à la création d'environ 18 logements locatifs sociaux, soit 24 % du nombre total de logements. L'opportunité de saisir cet opérateur permet de réaliser un total de 41 nouveaux logements locatifs sociaux, ce qui représente près de 55 % de l'opération.

Enfin, il est à noter que l'opérateur immobilier a déposé une demande de permis de construire, le 30 juin 2022. A ce titre, il est impératif qu'il dispose de l'accord de la commune pour déposer sa demande de permis de construire. A défaut, cette dernière devra être refusée. Il convient donc de se prononcer sur cette autorisation, étant précisé que cette dernière n'engage pas la Commune sur la vente ultérieure des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** la SAS SAGEC à déposer une demande de permis de construire incluant les parcelles cadastrées section A n° 647 et 829.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 janvier 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.